

veloppement des forces qui s'usent à empêcher sa chute.

Que nos amis veuillent bien recevoir ici l'expression de notre vive reconnaissance.

L'école de Droit fondée sous l'égide de notre institution n'est que l'un des articles de notre programme. Trente-cinq élèves fréquentent régulièrement ses cours et le nombre s'en augmentera considérablement, si nous pouvons en juger par l'intérêt qu'ils y portent et le progrès accompli depuis sa fondation.

Les opérations de l'année ont été renfermées dans un cadre aussi étroit que possible.

Vingt-cinq séances ont eu lieu dans le cours de l'année.

Soixante-un nouveaux membres actifs ont été admis depuis le dernier rapport.

La bibliothèque contient maintenant 7474 volumes, et la salle de lecture 75 journaux français et anglais. La classification des livres a été commencée durant l'année et sera bientôt terminée. Il a aussi été commencé un catalogue alphabétique. Ces travaux, plus ardu que l'on ne pense généralement, sont dus au zèle du bibliothécaire actuellement en office et du surintendant.

Les recettes et déboursés de l'année se trouvent constatés par les chiffres suivants :

RECETTES.

Balance en caisse le 1 Nov. 1867.....	9.77
Billets payables et recevables.....	6,719.45
Revenus de propriétés.....	1,339.87
Contributions et abonnements.....	505.13
Souscriptions à la bâtisse.....	805.00
Cartes d'admissions.....	41.00
Sources diverses.....	52.68
	\$9,475.90

DÉPENSES.

Billets payables.....	6,729.60
Intérêts escomptés.....	1,348.69
Propriété mobilière.....	186.25
Dépenses de maison et éclairage.....	301.03
Bibliothèque.....	72.19
Journaux.....	59.80
Surintendant.....	379.00
Corporations et frais divers.....	262.93
Frais de poste et de collection.....	76.46
Dépenses diverses.....	42.00
	18.45
	\$9,475.90

Avant de terminer permettez-moi de faire remarquer seulement que par un article additionnel de notre constitution une classe nouvelle de membres vient d'être créée, celle des Membres à vie qui se compose des personnes contribuant une fois pour toutes une somme de \$50. Cette disposition nouvelle est propre à donner à notre institut un caractère de perpétuité qu'il ne possédait pas aussi bien auparavant.

Acceptez, Mesdames et Messieurs, mes remerciements sincères au nom de mes collègues, les membres de l'Institut, pour la preuve d'intérêt que vous donnez à notre œuvre ce soir par votre présence ici.

M. le Président présenta ensuite l'Honorable L. A. Dessaulles dont la présence souleva à plusieurs reprises

les applaudissements enthousiastes de tout l'auditoire. Ce monsieur s'adressa à l'assemblée comme suit :

Mesdames et Messieurs,

Les membres de l'Institut sont toujours heureux, chaque année que le temps pousse inexorablement dans le gouffre du passé, de recevoir l'encouragement d'une société d'élite qui vient régulièrement lui témoigner l'intérêt qu'elle prend à ses succès. Ayant malheureusement à lutter sans cesse contre l'esprit d'intolérance que l'on semble cultiver avec tant de soin au milieu de nous; étant constamment en butte aux attaques et même aux calomnies d'un parti qui semble avoir pris pour mission de détruire toute indépendance d'esprit et toute liberté de pensée et de discussion dans notre société; entendant chaque jour gronder, dans notre atmosphère, les colères, et quelquefois les tonnerres, des amateurs de ténèbres, nous nous sentons heureux de pouvoir de temps à autre réaffirmer les principes qui ont présidé à la formation de l'Institut et l'ont toujours guidé dans sa carrière; et rappeler au public quelles sont les seules idées inspiratrices de notre action commune.

On nous accuse sur tous les tons d'impiété, d'irréligion, d'hostilité à l'ordre social! De tous côtés nous viennent des reproches d'orgueil et d'insubordination intellectuelle! Nous lisons chaque matin, dans une certaine presse qui n'est guère remarquable que par sa nullité morale, des injures formidables au corps et à ses membres, ce qui n'empêche pourtant pas les inspirateurs et directeurs de cette presse de venir chez nous comme partout ailleurs solliciter la libéralité ou la bienfaisance envers les œuvres relatives au culte ou à la charité publique. Nous sommes toujours de grands criminels sur les journaux, mais privés de bons citoyens quand on a besoin de nous. Il doit donc nous être permis au moins une fois l'an de repousser les diatribes que l'on nous sert régulièrement une fois par semaine, et de nous expliquer sur notre vrai but comme sur nos vrais motifs. Nous devons sûrement avoir le droit de dire que nous les connaissons au moins aussi bien que nos calomnieurs.

II

Nous formons une société ayant pour but l'étude et l'enseignement mutuel. Le principe fondamental de notre association est la tolérance, c'est-à-dire le respect des opinions d'autrui. Nous invitons tous les hommes de *bonne volonté*, à quelque nationalité ou quelque culte qu'ils appartiennent. Nous voulons la fraternité générale et non l'éternelle hostilité des races! Nous voulons que des chrétiens s'entraiment, au lieu de se regarder éternellement comme des ennemis, et cela au nom de Dieu! Nous voulons que la religion cesse d'être une cause constante de mépris et d'in-